

# Avis d'enquête publique

## 1ère Révision du plan local d'urbanisme



Téléchargement  
du dossier [↓](#)

ou remplir le [formulaire d'enquête](#)

### Commune de SAINT-SAUVEUR

**Par arrêté n° 2017-57 en date du 12 septembre 2017**

Le Maire de Saint-Sauveur a ordonné l'ouverture de l'**enquête publique** sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce projet relève de la procédure de révision prévue par le code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-31 et s. et R 153-8 et par le code de l'environnement, notamment les articles L 123-8 et suivants et R 123-11.

A cet effet, **Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE**, technicien supérieur en chef du développement durable en retraite, a été désigné en qualité de **commissaire-enquêteur** par M. le Président du tribunal administratif ;

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Sauveur, Allées d'Orzalis, 31790 SAINT-SAUVEUR du **09 octobre 2017 9h00 au 17 novembre 2017 17h00** aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Saint-Sauveur les :**

- \* lundi 09 octobre 2017 de 09 heures à 12 heures
- \* samedi 21 octobre 2017 de 09 heures à 12 heures
- \* mercredi 08 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures
- \* vendredi 17 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures

## **Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique comprenant les informations environnementales :**

- \* en format papier sur le lieu de l'enquête publique, aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
- \* **Télécharger le dossier complet**
- \* sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

## **Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :**

- \* en les consignant sur le registre d'enquête disponible sur le lieu de l'enquête ;
- \* en les adressant au commissaire enquêteur par courrier postal à l'adresse Mairie de Saint-Sauveur Allées d'Orzalis 31 790 SAINT-SAUVEUR ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Sauveur et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

**A l'issue de l'enquête publique, la révision du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal.**